



 Livret
des bénévoles
Centre Social de la Capelette

Bienvenue et merci !

Vous avez souhaité vous engager et offrir de votre temps et de vos compétences au centre social de la Capelette et nous vous en remercions.

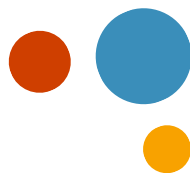
Le centre social fournit à chacun et à chacune la possibilité de participer à un projet solidaire, social et culturel. Nous souhaitons que notre collaboration soit la plus enrichissante possible.

*Les bénévoles sont à l'honneur dans cet article
publié sur le site internet du centre social*



Bénévolat votre !

Sommaire



Les Centres Sociaux

2

Petite histoire de l'éducation populaire et des Centres Sociaux
Charte FCSF
Les textes qui fondent notre action

Le Centre Social de la Capelette

L'Histoire de sa création
Le projet social 2022-2025
L'organisation de la vie associative
Organigramme du centre social
Comment le centre social est-il financé ?
Nos partenaires

10

15 Charte des bénévoles

Fiches de postes

Membre du conseil d'administration
Formateur.trice d'ateliers sociolinguistiques
Accompagnateur.trice à la scolarité
Bénévole lors d'actions ponctuelles, activités, manifestations
Bénévole à l'Épicerie Sociale et Solidaire

17



Les Centres Sociaux

Petite histoire de l'éducation populaire et des centres sociaux

C'est au 18ème siècle que l'on fait communément remonter l'origine de l'idée d'une « éducation populaire ». Dans un contexte de lutte contre l'obscurantisme et face à l'emprise de l'Église catholique en France, se diffuse l'idée de la nécessité d'une éducation de toutes et tous, et, en l'occurrence, du peuple, par le peuple, pour le peuple. Ce sont les prémices de l'idée d'éducation d'action directe.

En 1792, en pleine révolution, Condorcet remet à l'Assemblée législative un rapport sur l'instruction publique dans lequel on peut lire : « Tant qu'il y aura des hommes qui n'obéiront pas à leur raison seule, qui recevront leurs opinions d'une opinion étrangère, en vain toutes les chaînes auraient été brisées, en vain des opinions de commandes seraient d'utiles vérités. Le genre humain n'en resterait pas moins partagé entre deux classes : celle des hommes qui raisonnent, et celle des hommes qui croient. Celle des maîtres et celle des esclaves ». Ces idées font faire leur chemin.

Au 19ème siècle, naissent trois courants qui pratiquent, chacun à leur façon, une forme d'éducation populaire : un courant laïc républicain, un courant chrétien social et un courant ouvrier et révolutionnaire.

(in www.educationpopulaire.fr)

Les centres sociaux vont voir le jour dans cette lignée. L'œuvre sociale de Popincourt (1896) et la maison sociale de Levallois-Perret (1906) sont directement inspirées du mouvement des "settlement" anglais. Le principal but est la création de «maisons d'accueil» dans les zones urbaines pauvres des grandes villes, dans lesquelles des bénévoles "issus des classes moyennes et aisées" vivraient, dans l'espoir de partager les connaissances et la culture, et d'atténuer la pauvreté de leurs voisins à faibles revenus. Ce mouvement essaime dans le monde industriel de l'époque et se développe en France sous la forme "centre social". La fédération des centres sociaux (FCSF) voit le jour en 1922. Marie-Jeanne Bassot et Marie Diémer, pionnières des centres sociaux, définissent ainsi le centre social :

« Le Centre social n'est pas une agence destinée à réaliser un programme, mais un centre de lumière pour la localité. Il doit chercher à réveiller les forces latentes et à les faire agir. »

Marie-Jeanne Bassot et Marie Diémer, « Les Centres sociaux », Les Cahiers du Redressement français, n° 20, juin 1927, p. 23.





Charte Fédérale des Centres Sociaux et socio-culturels de France



Texte adopté par l'Assemblée générale d'Angers
(17-18 juin 2000)

Nous, Centres sociaux et socio-culturels de France fédérés, divers dans nos origines, nos inscriptions territoriales et nos formes institutionnelles nous entendons, dans notre Charte, expliciter le sens que nous donnons à notre action. Nous nous exprimons alors que notre société est traversée par de profondes mutations qui, tout en ouvrant de nouveaux possibles, mettent à mal nombre de structures sociales et désunissent trop d'existences personnelles.

Notre conception du Centre social et socio-culturel

Le Centre social et socio-culturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire.

la dignité humaine : Reconnaître la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme est l'attitude première des acteurs des Centres sociaux et socio-culturels. L'accueil, l'écoute et le respect de chacun rend possible le dialogue personnalisé. Le regard porté sur les autres se garde des préjugés moraux et culturels. La reconnaissance laïque de la pluralité des croyances évite le renvoi de chacun à sa conscience individuelle ou au repli identitaire. L'attention donnée aux qualités et aspirations de l'autre ouvre les chemins de la convivialité, des progrès personnels et des coopérations réciproques.

la solidarité : Considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est à dire comme étant capables de vivre ensemble en société, est une conviction constante des Centres sociaux et socio-culturels depuis leurs origines. La progression de l'individualisme et la persistance de contradictions sociales n'empêchent pas les Centres sociaux et socio-culturels de penser que les hommes et les femmes se construisent comme personnes au travers de leurs rapports aux autres. Les individus deviennent des acteurs solidaires lorsqu'ils s'engagent dans des rapports sociaux qu'ils contribuent à constituer, tels que les liens familiaux, les relations de

voisinage, les convivialités, les solidarités de groupe, les rencontres interculturelles, les participations associatives, les rapports de travail, les engagements citoyens...

Echanger des savoir-faire, entrer dans des réseaux d'entraide, soutenir l'insertion sociale et économique de chacun, défendre les droits des personnes à vivre en société, solidarisent les individus.

la démocratie : Opter pour la démocratie, c'est, pour les Centres sociaux et socio-culturels, vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir. Les Centres sociaux et socio-culturels entendent établir, et au besoin conquérir, avec et pour les habitants d'un quartier, d'une ville, d'une agglomération ou d'un pays, des espaces de discussion et de participation à des prises de décision concernant leur vie quotidienne et celle de la collectivité. Opter pour la démocratie c'est aussi s'engager concrètement dans des actions collectives, mêmes modestes, dont les finalités, les modalités et les résultats peuvent être débattus. La démocratie participative, en proposant, en agissant, en contestant, est nécessaire à la vie politique locale. La force de la démocratie locale c'est l'engagement civique des citoyens.

Nos façons d'agir

L'action des Centres sociaux et socio-culturels s'enracine dans l'expérience vécue des habitants. Elle associe la sensibilité et la rationalité des acteurs. Elle trouve une condition de son élaboration et de sa conduite dans la convivialité créée par le centre social.

l'élaboration de l'action

La vision des Centres sociaux et socio-culturels ne fractionne pas la vie humaine en autant de segments qu'il y a d'administrations ou de prestataires de service : elle identifie ce qui fait la globalité de l'existence individuelle et des situations collectives.

Les Centres sociaux et socio-culturels prennent autant en compte les potentialités que les difficultés. Ils font de l'écoute et de la rencontre des habitants, mais aussi de l'observation et du recueil méthodique de données, les instruments de leurs analyses, contribuant ainsi à l'élaboration de diagnostics territoriaux concertés.

Les Centres sociaux et socio-culturels insèrent leur action quotidienne dans un "projet social" cohérent et pluriannuel, explicitant objectifs et moyens. Référé aux caractéristiques du territoire, ce projet est élaboré avec les habitants et concerté avec les partenaires des Centres sociaux et socio-culturels.

Avec ce projet, les Centres sociaux et socio-culturels vont au-devant d'individus, de groupes et d'associations, dont la préoccupation ordinaire est de construire leur vie selon leur propre spécificité. Ils accompagnent cette volonté tout en l'ouvrant à la vie familiale et sociale et à la participation à des initiatives de développement social local.

Lorsque ces individus et ces groupes souffrent de dépendance ou d'exclusion, les Centres sociaux et socio-culturels entendent favoriser les conditions pour que ceux-ci puissent agir librement, et discuter les projets qui les concernent à égalité de droits et de garanties.

Les Centres sociaux et socio-culturels n'agissent pas seuls. Ils connaissent les autres acteurs associatifs, administratifs, politiques ou économiques de leur territoire de projet. Ils nouent avec eux les relations nécessaires aux actions à conduire. Ils formalisent, de préférence, ces relations dans des conventions de partenariat. Par contre, ils n'entendent pas être instrumentalisés ni devenir de simples prestataires de services ou réduire leur projet social à des délégations de service public.

la conduite de l'action

Dans la conduite de leurs actions, les Centres sociaux et socio-culturels entendent être participatifs, opérationnels et responsables.

Participatifs, les Centres sociaux et socio-culturels le sont dans leur constitution même et dans leur fonctionnement en associant, dans l'action et dans les instances consultatives et délibératives, des habitants auteurs et acteurs du "projet social", des administrateurs bénévoles et des salariés qualifiés acquis au projet.

Participatifs, ils le sont lorsque, délibérément, ils inscrivent l'engagement actif d'habitants et de bénévoles dans une logique d'éducation populaire en favorisant leur formation.

Participatifs, ils le sont, lorsqu'ils prennent publiquement la parole pour avertir et faire des propositions ou pour dénoncer l'inacceptable.

Participatifs, ils le sont, lorsqu'ils coopèrent avec des acteurs publics, afin de produire avec eux des "biens publics", tels que, par exemple, la qualité des espaces collectifs ou l'esprit civique.

Opérationnels, les Centres sociaux et socio-culturels le sont par leur capacité à conduire avec professionnalisme une pluralité d'actions coordonnées, ponctuelles ou durables, individuelles ou collectives, dans la proximité ou pour l'ensemble d'un territoire.

Responsables, les Centres sociaux et socio-culturels le sont lorsqu'ils s'activent à rassembler les moyens de leur "projet social" tels que le concours actif de bénévoles compétents, le recrutement de salariés qualifiés, la transformation d'emplois précaires en emplois permanents, la disposition de locaux adaptés, l'obtention de financements pérennes.

Responsables, ils le sont aussi lorsqu'ils font connaître aux habitants et à leurs partenaires leur programme d'action, lorsqu'ils gèrent avec rigueur l'argent public qui leur est attribué, lorsqu'ils se soucient de soumettre leurs actions et leur gestion à l'évaluation interne et externe.

Notre engagement fédéral

Notre Charte est l'expression de Centres sociaux et socio-culturels qui ont fait de leur adhésion volontaire à la Fédération des Centres sociaux et socio-culturels de France un acte politique et stratégique.

un acte politique

En se fédérant, les Centres sociaux et socio-culturels se créent un espace d'élaboration partagée du "projet centre social et socio-culturel".

Ils acquièrent collectivement une capacité politique à dire publiquement leurs finalités, leurs modes d'action et à prendre part au débat public.

Ils se dotent démocratiquement d'instances garantes de leur volonté commune.

Ils se donnent les moyens, y compris financiers, de préserver leur indépendance fédérale.

Ils nouent des liens à l'échelle européenne et internationale de façon à faire progresser leurs valeurs et leurs formes de pratique.

un acte stratégique

En se fédérant, les Centres sociaux et socio-culturels se mettent en réseau, à différents échelons de territoire, pour mutualiser leurs capacités, pour partager leurs difficultés, et pour s'organiser stratégiquement quant aux actions à conduire et aux partenariats à établir.

En se fédérant, les Centres sociaux et socio-culturels font valoir, plus haut et plus fort, le sens et l'efficacité de leur propre action au bénéfice d'une société plus solidaire.

Une charte ne se justifie que si elle conduit aux actes, à l'action...

Il va de soi que ces affirmations de principe ne sont des engagements vivants et concrets que dans la mesure où elles s'expriment en actes et selon des modalités de mise en œuvre précises, qui font l'objet de textes du fédéralisme (textes statutaires, pactes et protocoles, modes de reconnaissance, méthodes de travail...).

C'est pourquoi, elle implique de la part de tous ceux qui s'y réfèrent et des instances fédérales en particulier, qu'ils l'accompagnent d'un Programme d'actions concertées pluriannuel (4 ou 5 ans).

Élaboré sous la responsabilité du Conseil d'administration de la FCSF, débattu dans le réseau préalablement à sa présentation en assemblée générale, ce programme sera articulé autour d'axes et d'objectifs précis permettant une évaluation qui servira de base à la préparation du programme suivant. C'est le programme pluriannuel qui constituera le rapport d'orientation de la FCSF. Il devra s'appuyer sur une démarche prospective car il constituera l'élément central de la politique de développement du réseau en termes d'extension et de qualité.

Les textes qui fondent notre action

Les finalités d'un Centre Social :

- Inclusion sociale et socialisation des personnes
- Développement de liens sociaux et cohésion sociale sur le territoire
- Prise de responsabilité des usagers et développement de la citoyenneté de proximité

Circulaire CNAF 2012

Statuts du Centre Social de la Capelette Adoptés lors de l'assemblée générale du 5 juin 2021

« Article 2 :

Cette association, à caractère familial et pluri générationnel a pour but de mettre à la disposition des populations des quartiers de la Capelette, Menpenti, Saint Pierre et La Timone, un ensemble de services et de réalisations collectives de caractère éducatives, sociales, culturelles, sanitaires et sportives ainsi que la distribution alimentaire aux plus démunis.

Elle est laïque, apolitique et s'interdit toute discrimination. »

Le Centre Social de la Capelette

L'Histoire de sa création

Dans le quartier de la Capelette existe, depuis 1914, dans les locaux du patronage, « l'œuvre des nourrissons », avec consultation et conseils donnés aux mamans. Un centre de soins à domicile, tenu par une religieuse, infirmière, se développe par la suite.

En 1956, une des religieuses infirmière alerte les habitants et forme un premier comité de personnes influentes du quartier comprenant : des industriels, des commerçants, des mères de famille et le président du comité d'intérêt du quartier.

En 1957, un accord est passé avec la congrégation des sœurs de St Joseph qui loue un terrain de 450m² et permet la construction du centre social dont la naissance officielle est déclarée en préfecture le 27 juillet 1957 !



2021



1971



1961

Le projet social 2022-2025

Parce que les fragilités sociales se sont encore creusées, il nous semble indispensable de :

Lutter contre la précarité

Parce que visibilité, échanges et partenariat sont essentiels, nous cherchons à :

Développer la communication

Parce que les épisodes d'isolement ont accentué la fracture numérique, nous voulons :

Lutter contre l'illectronisme et favoriser l'accès au numérique

Parce que le bien-être familial participe à une société apaisée, nous pensons :

Accompagner la parentalité

Parce que donner du pouvoir d'agir aux habitants est au cœur de nos pratiques, nous allons :

Poursuivre le développement de la participation

Parce que nous souhaitons développer nos projets, il nous faut :

Affiner la qualité de notre fonctionnement et de nos actions



L'organisation de la vie associative

Le Conseil d'Administration

Il est composé de 9 membres au moins et de 17 membres au plus. 8 membres sont les représentants des secteurs d'activités du Centre Social. Ils sont élus pour un an. 9 membres sont élus directement par l'Assemblée générale pour 3 ans.

L'Assemblée Générale

Réunion annuelle des adhérents de l'association sur convocation du/de la président.e. Le CA lui soumet le rapport d'activités, le rapport financier et valide les comptes. Elle élit les administrateurs. Elle est source de propositions et peut modifier le tarif de l'adhésion, les statuts, le règlement intérieur...

Le Bureau du Conseil d'Administration

Le CA élit chaque année, après l'assemblée générale, au moins trois de ses membres pour les fonctions de :

Président.e, Trésorier.e, Secrétaire. Les membres du bureau ont délégation pour traiter certains dossiers au nom de l'association.

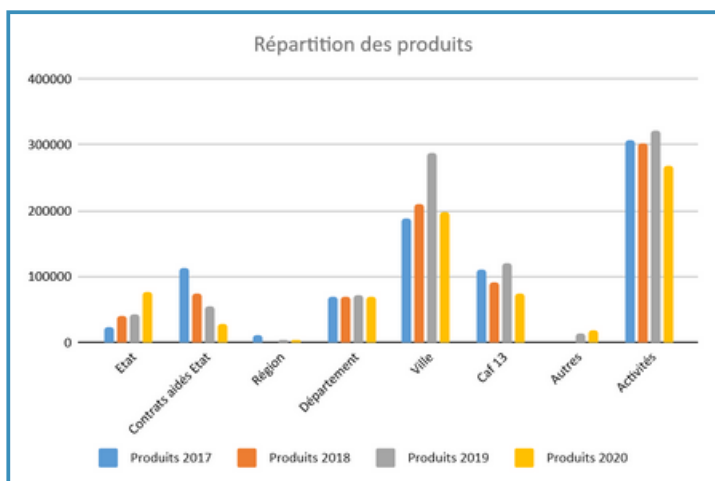
Organigramme du centre social de la Capelette



Comment le Centre Social est-il financé ?

Il est financé à 20 % par la participation des adhérents aux activités.
Il est financé à 60 % par de l'argent public : ville, département, région, État et CAF investissent pour financer une partie des coûts de la structure et des actions de service public : centre de loisirs, accueil parents-enfants...

Enfin, il est financé à 20 % par l'intermédiaire de projets portés par les administrateurs, les habitants et les salariés : soutien scolaire, alphabétisation, projets avec la Fondation de France, vide grenier, Estivales, projet scientifique et technique, projets de séjours, projet de développement social local...



Nos partenaires





Charte des bénévoles

Afin que notre collaboration se passe au mieux pour vous comme pour les habitant.e.s, nous vous proposons cette charte qui définit le cadre des relations et des règles du jeu qui doivent s'instituer entre les responsables de l'association, les salarié.es et les bénévoles.

Nos engagements

Nous nous engageons :

- à vous informer sur le contenu du projet associatif, les principaux objectifs, le fonctionnement du centre social et à faciliter les rencontres et les échanges avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés permanents et les adhérents,
- à vous accueillir et vous considérer comme un.e collaborateur.trice à part entière,
- à vous confier des activités au regard de vos compétences, vos motivations et vos disponibilités,
- à définir clairement et conjointement vos missions, responsabilités et activités
- à assurer votre intégration et votre formation par les moyens nécessaires et adaptés : tutorat, formation interne ou externe, constitution de binômes ou d'équipes, accompagnement par un.e salarié.e référent.e,
- à organiser des rendez-vous réguliers sur les projets en cours, les difficultés rencontrées et les compétences à développer, l'aide à apporter
- à prendre en charge vos frais de transport et de repas engagés lors des formations (voir fiche de frais)

Le Centre social conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un.e bénévole à tout moment, dans la mesure du possible avec un délai de prévenance.

Votre engagement

La mission bénévole est librement choisie.

Ainsi, vous vous engagez :

- à adhérer à la finalité et l'éthique de l'association, pour cela vous vous acquittez du règlement de l'adhésion,
- à respecter l'organisation, le fonctionnement et le règlement intérieur du centre social,
- à assurer votre mission et vos activités sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement
- à exercer votre activité dans le respect de chacun et chacune et à respecter le principe de confidentialité au regard de l'association, des adhérentes et adhérents
- à travailler avec les autres acteurs de l'association : dirigeant.e.s, salarié.e.s, autres bénévoles.

Vos missions sont essentielles. Aussi, vous prévenez de votre absence afin que le public en soit informé.

Vous pouvez interrompre à tout moment votre activité, avec, dans la mesure du possible à un délai de prévenance.

A Marseille, le

Signature bénévole

Signature salarié.e référent.e

Signature président.e de l'association



Fiches de postes



Membre du conseil d'administration

Vous êtes à la source du projet associatif, responsable du fonctionnement global de l'association, au service des habitants, pour favoriser l'insertion sociale et le vivre ensemble dans le quartier.

Missions :

- Représenter l'association
- Porter le projet et fixer les orientations
- S'assurer des conditions de la participation des habitants
- Mobiliser autour du projet, établir une politique de partenariat local et institutionnel
- Formaliser le cadre de fonctionnement de l'association et le faire respecter
- Assurer la fonction employeur
- Statuer sur la politique de financement de l'association en lien avec le projet

Missions spécifiques des membres du bureau associatif :

Être le garant des principes et des valeurs du centre social : laïcité, démocratie participative, solidarité et dignité humaine.

Le président / La présidente

Par délégation du CA, iel est le représentant légal politique, juridique et économique de l'Association. Iel s'assure du fonctionnement régulier des instances. Iel contrôle l'exécution des mandats et des responsabilités. Iel est l'interlocuteur.trice privilégié.e de la direction du centre social.

La présidence se tient informée des questions concernant :

- Le management de l'association et son projet
- La conduite et la gestion de l'équipe
- La gestion financière de l'association





Le trésorier/ La trésorière

- a un droit et un devoir de contrôle sur la gestion financière de l'association.
- travaille en relation avec le/la comptable de l'association.
- est informé.e de la situation comptable de l'association et a pour tâche de transmettre cette information au CA.
- dispose, seul.e et/ou avec la présidence et/ ou avec la direction, de la signature sur les comptes bancaires de l'association.

Le secrétaire/La secrétaire

- veille à une rédaction honnête et lisible des différents comptes rendus de réunion et le fait approuver.
- est chargé.e de la tenue du registre de l'association, des convocations des membres du bureau et du CA, de la rédaction des procès-verbaux des assemblées générales ainsi que des conseils d'administration.

Temps d'engagement :

6 conseils d'administration/ an : 3 heures en soirée

1 assemblée générale

Réunions projet social avec les salariés : 2/an

Formation proposée :

Union des centres sociaux : formation à la fonction d'administrateur.trice des centres sociaux (7 heures), formation à la fonction de trésorier.ère associative (4 heures)

Collaboration avec l'équipe salariée :

La direction est l'interlocuteur du conseil d'administration.

Durée :

8 membres sont élus pour 1 an et représentent les secteurs d'activités : petite enfance, enfance, jeunesse, adultes/familles.

9 membres sont élus pour 3 ans.



Formateur.trice d'ateliers sociolinguistiques

Vous accompagnez les usagers dans l'apprentissage de la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral avec des méthodologies ludiques et adaptées aux publics.

Contexte :

Le centre social propose des ateliers sociolinguistiques, allant du niveau A1 au niveau B1 (niveaux débutant et intermédiaire), en direction des adultes et des adolescents. Les ateliers ont lieu en journée (9h30-11h30/14h-16h) ou en fin de journée (17h30-19h). En dehors des ateliers il est possible de s'engager pour accompagner une famille, pour aider au passage de diplômes ou pour proposer des sorties (culturelles, découverte de la ville, etc...)

Missions :

Le/la formateur.trice prépare et anime les séances pour une dizaine de participants en moyenne, en prenant en compte le niveau du public et en veillant à proposer une progression dans l'apprentissage, en utilisant des outils et des ressources qu'il/elle aura identifiés.

Le/la formateur.trice est garant.e des principes et des valeurs du centre social : laïcité, démocratie participative, solidarité et dignité humaine.

Temps d'engagement :

Minimum : 2h de cours par semaine, en dehors des vacances scolaires, ainsi qu'un temps de préparation des cours

Participation aux réunions de concertation : 3 heures/ trimestre

1 assemblée générale/an

Formation proposée :

- Union des centres sociaux : formation à l'animation d'ateliers sociolinguistiques (2 jours).
- Centre régional contre l'illettrisme : des formations thématiques variées d'une journée en général.
- Tutorat des anciens bénévoles envers les nouveaux (observation d'une séance, échange de pratique)
- Des ressources sont disponibles au centre social (livres, méthodes, CD).

Collaboration avec l'équipe salariée :

Le/la médiateur.rice de vie locale est l'interlocuteur.trice privilégiée.

Durée :

L'engagement se fait au minimum sur une année scolaire. Le bénévole est adhérent au centre social.





Accompagnateur.rice à la scolarité

Vous accompagnez les enfants ou les adolescents dans leur scolarité, en leur offrant conseils, méthodes, écoute dans un lieu calme et sécurisant.

Missions :

- Être le garant des principes et des valeurs du centre social : laïcité, démocratie participative, solidarité et dignité humaine.
- Proposer un espace calme et sécurisant
- Aide méthodologique auprès des enfants
- Rencontre régulière avec le responsable pour le suivi des enfants durant l'année scolaire

Temps d'engagement :

1h à 1h30 sur un ou plusieurs jours dans la semaine

3/4 réunions de concertation/an

1 assemblée générale

Formation proposée :

Formation CLAS

Suivi avec le.la médiateur.trice école famille quartier

Collaboration avec l'équipe salariée :

Le.la médiateur.trice école famille quartier est l'interlocuteur.rice privilégiée.

Durée :

L'engagement se fait, au minimum, sur une année scolaire.



Bénévole lors d'actions ponctuelles, activités, manifestations

Vous développez une activité ou une manifestation dans le cadre du projet du centre social et au profit des habitants du quartier.

Missions :

- Être le garant des principes et des valeurs du centre social : laïcité, démocratie participative, solidarité et dignité humaine.
- Organiser des manifestations en lien direct avec les objectifs du projet associatif
- Animer une activité au centre social- l'activité proposée est en lien direct avec les objectifs du projet associatif

Temps d'engagement :

Il peut être ponctuel, engagement sur une manifestation ou, sur du plus long terme, engagement sur une activité.

Dans tous les cas, il nécessite une présence et un investissement sur les jours et heures annoncés.

Formation proposée :

Accueil et accompagnement des bénévoles par la personne en charge de l'action.

Collaboration avec l'équipe salariée :

Plusieur.e.s salarié.e.s peuvent être en lien direct avec la personne en charge de l'action : la direction, le/la responsable du secteur famille,...

Durée :

1 année scolaire pour les bénévoles d'activités.

Le temps de préparation, animation, rangement pour les bénévoles manifestation.





Bénévole à l'Épicerie Sociale et Solidaire

Vous mettez en place le projet d'épicerie sociale et solidaire en lien étroit avec l'équipe salariée. Vous faites vivre le lieu en accueillant et accompagnant les bénéficiaires.

Missions :

- Représenter l'association
- Être le garant des principes et des valeurs du centre social : laïcité, démocratie participative, solidarité et dignité humaine.
- Porter le projet d'épicerie solidaire
- Assurer le fonctionnement quotidien de l'épicerie
- Commander les marchandises, suivre le stock
- Accueillir les usagers, les renseigner, enregistrer et facturer les achats
- Tenir à jour l'outil de suivi

Temps d'engagement :

½ journée minimum/semaine

1 assemblée générale

Réunions coordination : 1/mois

Formation proposée :

Andes : formation à la tenue d'une épicerie sociale et solidaire

Collaboration avec l'équipe salariée :

Le.la coordinateur.trice et la direction

Durée :

Engagement pour une année scolaire au minimum



Horaires d'ouverture de l'Accueil

Lundi 13h30-17h30

Mardi 9h-12h30 / 13h30-17h30

Mercredi 9h-12h30 / 13h30-17h30

Jeudi 9h-12h30 / 13h30-18h

Vendredi 9h-12h30 / 13h30-18h

Centre Social de la Capelette



221 avenue de la Capelette

13010 Marseille



04.91.79.66.01



accueil.capelette@gmail.com

Accès

Bus 18

Arrêt

Capelette Curtel

Bus 91

Arrêt

Fifi Turin



cscapelette.fr



@cscapelette



@CSCapelette